

**COMMUNE DE SALORNAY SUR GUYE**

**NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de Salornay sur Guye.

L'exécution annuelle du budget d'une collectivité donne lieu à la confection de deux documents, qui doivent être parfaitement concordants :

- Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur.
- Le compte de gestion, établi par le trésorier, comptable de la collectivité.

Le compte administratif établi par l'ordonnateur retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année et présente les résultats comptables de l'exercice. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2019 a été voté le 20/02/2020 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux (lundi – jeudi – vendredi de 14 h à 17 h et le samedi de 10 h à 12 h).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**A) BUDGET PRINCIPAL :**

**I. La section de fonctionnement :**

**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie périscolaire, camping...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement encaissées sur l'exercice 2019 représentent 653 528,63 € ; 873 874,91 € si on inclut l'excédent antérieur.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les

indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 47,11 % des dépenses de fonctionnement de la commune (9 agents titulaires dont 6 à temps complet (dont 1 depuis le 01/04/2019 – à temps incomplet 13.5/35<sup>ème</sup> du 01/01 au 31/03/2019 - et 1 exerçant à temps partiel 60% du 01/01 au 28/02/2019 avant départ en retraite), 3 à temps incomplet : 1 agent à 27/35<sup>e</sup>, et 2 agents à 32/35<sup>e</sup>).

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 599 284,54 €.

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 s'élève à 274 590,37 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'auto-financement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : 183 991€ encaissés en 2019 ;
- Les dotations versées par l'Etat : DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) comprenant la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation ; Dotation élus locaux pour un montant total encaissé en 2019 de 137 773 € ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 54 923,28 € encaissés en 2019.

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	181 215,13 €	Excédent brut reporté	220 346,28 €
Dépenses de personnel	282 372,85 €	Recettes des services	73 765,16 €
Autres dépenses de gestion courante	81 770,77 €	Impôts et taxes	269 913 €
Dépenses financières	3 551,54 €	Dotations et participations	257 588,94 €
Dépenses exceptionnelles	1 580,45 €	Autres recettes de gestion courante	23 706,48 €
Autres dépenses	329 €	Recettes exceptionnelles	4 263,65 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	48 464,80 €	Recettes financières	
		Atténuations de charges	4 366,60 €
		Total recettes réelles	853 950,11 €
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	19 924,80 €
<b>Total général</b>	<b>599 284,54 €</b>	<b>Total général</b>	<b>873 874,91 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement de 274 590,37 €

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 (inchangés depuis plus de 20 ans) :

- *concernant les ménages*
  - .. Taxe d'habitation : 7,54 %
  - .. Taxe foncière sur le bâti : 12,49 %
  - .. Taxe foncière sur le non bâti : 37,73 %
- *concernant les entreprises*
  - .. La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes du Cunoisais

Le produit de la fiscalité locale encaissé en 2019 s'élevé à 183 991 €.

### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations versées par l'Etat en 2019 s'élevèrent à :

- DGF : 92 900 €
- Dotation de solidarité rurale – Part Péréquation : 23 827 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 18 016 €
- Dotation Elus Locaux : 3 030 €

## II. La section d'investissement :

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à des travaux de voirie ou de construction).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	84 514,94 €	FACTVA	30 592 €
Remboursement d'emprunts	26 366,02 €	Taxe aménagement	8 573,75 €
Travaux de bâtiments (voir §C)	15 075,11 €	Vente Certificats Economie Energie	36 396,19 €
Travaux de voirie (voir § C)	118 988,94 €	subventions	95 963,79 €
Autres travaux (cimetière, Grand pont et plantations)	270 617,39 €	Emprunt Grand Pont	120 000,00 €
Autres dépenses (achats terrains et bâtiments, parts sociales)	26 948,32 €	Excédent fonctionnement capitalisé	84 514,94 €
Autres dépenses (matériels divers)	46 397,10 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	48 464,80 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	19 924,80 €		
<b>Total général</b>	<b>608 832,62 €</b>	<b>Total général</b>	<b>424 505,47 €</b>

Soit un déficit d'investissement de 184 327,15 €

Dépenses restant à réaliser : 1 000,00 €

Recettes restant à réaliser : 57 865,00 €

Déficit de clôture final : 127 462,15 €

Excédent global pour les deux sections : 147 128,22 €

L'excédent de fonctionnement de 274 590,37 € est affecté, au budget primitif de l'exercice 2020, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 127 462,15 € incluant les restes à réaliser ; d'autre part, le solde de 147 128,22 € en excédent de fonctionnement reporté.

### c) Les principales réalisations de l'année 2019 sont les suivantes :

- achat de terrains pour constituer une réserve foncière, de parcelles boisées et autres ;
- restauration de la levée du Grand Pont ;
- travaux de mise aux normes électriques de bâtiments ;
- fin des travaux d'assainissement de l'église ;
- travaux de voirie dont l'aménagement de sentiers piétonniers, de plateaux ralentisseurs rue des Ravarys et Rue Lucie Aubrac, la réfection de diverses voies ;
- réfection de murs en pierres sèches ;
- remplacement de matériels (2 tondeuses autoportées) pour les services techniques et de matériels divers ;

### d) Les subventions d'investissements encaissées :

- de l'Etat : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : acompte pour les travaux de réfection de la levée du Grand Pont et solde pour les travaux de la place de la Clochette et

des WC publics pour un montant total de 49 893.36 € ;  
 - du Conseil Régional pour les travaux de l'église et l'aire de covoiturage pour un montant total de 5 629.43 € ;  
 - du Département : acompte pour les travaux de réfection de la levée du Grand Pont et solde pour les travaux de la place de la Clochette pour un montant total de 10 030 € ;  
 - de la Communauté de Communes du Cunoisais (Fonds de concours) pour les travaux de réfection de la levée du Grand Pont.

### III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation :

a) Fonctionnement :	
- Dépenses .....	599 284.54 €
- Recettes.....	873 874.91 €
dégageant un excédent de clôture de .....	274 590.37 €
b) Investissement :	
- Dépenses .....	608 832.62 €
- Recettes.....	424 505.47 €
soit un déficit de clôture de.....	184 327.15 €
Avec des restes à réaliser en dépenses de .....	1 000.00 €
Et des restes à réaliser en recettes de.....	57 865.00 €
Soit un déficit final d'investissement de .....	127 462.15 €
Et un excédent global pour les deux sections de .....	147 128.22 €

### e) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement /Population .....	628.07 €
- Produits des impositions directes/Population .....	209.80 €
- Recettes réelles de fonctionnement/Population .....	722.47 €
- Dépenses d'équipement brut/Population.....	543.93 €
- Encours de la dette/Population.....	280.08 €
- DGF/Population .....	153.64 €
- Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonct.....	51.26 %
- Dépenses de fonct. et rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct. ....	91.10 %
- Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonct. ....	75.29 %
- Encours de la dette/Recettes réelles de fonct.....	38.77 %

### d) Etat de la dette

Capital restant dû au 31/12/2019 : 245 632.68 € - Annuité 2019 en capital : 26 366.02 € et intérêts : 3 551.54 €, soit un endettement faible.  
 Emprunts :  
 - de 50 000 € sur 15 ans pour l'aménagement du terrain pour la caserne des pompiers en 2008 ;  
 - de 100 000 € sur 10 ans pour la construction du restaurant scolaire/Garderie en 2013 ;  
 - de 100 000 € sur 10 ans pour l'acquisition de terrains pour constituer une réserve foncière en 2017 ;  
 - de 120 000 € sur 10 ans pour la réfection de la levée du Grand Pont en 2019.

## B) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

### a) Les principales dépenses et recettes de la section d'exploitation

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	14 952.32 €	Excédent brut reporté	22 203.01 €
Dépenses de personnel communal à disposition	6 623.00 €	Part assainissement collectif (PAC) et redevance Assit	25 039.56 €
Reversement PAC	3 000.00 €	Prime épuration	4 191.23 €
budget Iodissement			
Dépenses financières (Intérêts des emprunts et ICNE)	1 945.33 €	Dotations et participations	
Dotation aux amortissements travaux	29 368.87 €	Dotation aux amortissements subventions	13 316.16 €
<b>Total général</b>	<b>55 889.52 €</b>	<b>Total général</b>	<b>64 749.96 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement de 8 860.44 €

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	12 577.07 €	Excédent antérieur	99 714.52 €
Travaux et matériels	28 624.40 €	FACTVA	802.00 €
Dotation aux amortissements subventions	13 316.16 €	Dotation aux amortissements travaux et matériels	29 368.87 €
<b>Total général</b>	<b>54 517.63 €</b>	<b>Total général</b>	<b>129 885.39 €</b>

Soit un excédent d'investissement de 75 367.76 €

Dépenses restant à réaliser : 85 700,00 €

Déficit de clôture final : 10 332,24 €

Excédent global pour les deux sections.... 1 471,80 €

L'excédent d'exploitation de 8 860,44 € est affecté, pour le budget primitif de l'exercice 2020, d'une part à l'investissement pour couvrir une partie du déficit de la section d'investissement de 10 332,24 €, incluant les restes à réaliser.

Les travaux réalisés concernent la réhabilitation du poste de refoulement et remplacement d'une pompe, les branchements au réseau d'eaux usées des terrains communaux constructibles à vendre rue des Ravarys.

**C) BUDGET ANNEXE COMMERCES (Boucherie et Multiservices) :**

Ce budget est assujéti à la TVA et donc présenté en HT.

**a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	2 448,06 €	Excédent brut reporté	17 674,16 €
Dépenses de personnel communal à disposition	2 000,00 €	Loyers	26 772,00 €
Dépenses financières (Intérêts des emprunts et de ligne de trésorerie)	4 719,31 €	Autres recettes	616,00 €
<b>Total général</b>	<b>9 167,37 €</b>	<b>Total général</b>	<b>45 062,16 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement de 35 894,79 €

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Excédent antérieur	0 €
Déficit antérieur	155 303,41 €	Subventions	168 840,17 €
Remboursement d'emprunts	21 612,03 €	Emprunt	28 000,00 €
Travaux	10 350,71 €	Excédent fonct capitalisé	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>187 266,15 €</b>	<b>Total général</b>	<b>196 840,17 €</b>

Soit un excédent d'investissement de 9 574,02 €

Dépenses restant à réaliser : 89 200,00 € (extension boucherie et solde de taxe d'urbanisme pour le multiservices)

Recettes restant à réaliser : 45 000,00 € (subventions)

Déficit de clôture final : 34 625,70 €

Excédent global pour les deux sections : 1 269,09 €

L'excédent de fonctionnement de 35 894,79 € est affecté au BP 2020, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 34 625,70 € ; d'autre part, le solde de 1 269,09 € en excédent de fonctionnement reporté.

**D) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES TILLES :**

Ce budget est assujéti à la TVA et donc présenté en HT.

L'aménagement de ce lotissement concerne 7 lots d'une superficie totale de 6 177 m<sup>2</sup>. Le prix de vente HT est de 26,67 € le m<sup>2</sup> (soit 32 € TTC)

2 lots représentant une superficie de 1 625 m<sup>2</sup> ont été vendus en 2019.

**a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de travaux d'aménagement et maîtrise œuvre	37 938,29 €	Excédent brut reporté	15 175,53 €
Opérations ordre de stock	87 186,26 €	Ventes de terrains	43 333,33 €
		Contribution budget assainissement (part PAC)	3 000 €
		Opérations ordre de stock	88 357 €
<b>Total général</b>	<b>125 124,55 €</b>	<b>Total général</b>	<b>149 865,86 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement de 24 741,31 €

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit antérieur	87 186,26 €		
Opérations d'ordre de stock	88 357,00 €	Opérations d'ordre de stock	87 186,26 €
<b>Total général</b>	<b>175 543,26 €</b>	<b>Total général</b>	<b>87 186,26 €</b>

Soit un déficit d'investissement de 88 357 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale) les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Salornay sur Guye, le 20 février 2020

Le Maire,

Jean-Luc FONTERAY

